

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS195

présenté par

Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Santiago, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, après le mot :

« année »,

insérer les mots :

« l'ensemble »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés et suggéré par l'association Sciences-Po au féminin, vise à préciser que les établissements d'enseignement supérieur doivent publier l'ensemble des indicateurs fixés par décret.

Il s'inspire de l'expérience acquise de la mise en œuvre de l'index égalité hommes-femmes en entreprise. Cet amendement est ainsi en cohérence avec ce qui est proposé au sein de l'article 6 de la présente proposition de loi.